

Réunion plénière

Réunion plénière du réseau de solidarité

jeudi, 12 novembre à 14H 30

dans les locaux de la Fondation Abbé Pierre, 7 rue Clérisseau 57 070 METZ

Ordre du jour :

- I – Informations mutuelles sur les actions et suivi des dossiers en cours
- II- Le fonctionnement du Réseau et de ses groupes
- III - Débat sur les axes de travail prioritaires des différents groupes pour la période à venir.

I – Informations mutuelles sur les actions et dossiers en cours

✓ Arrivée des migrants de Calais à Arry

Médecins du Monde est intervenu à la demande de la DDCS.

52 migrants, essentiellement du Soudan, sont arrivés le 27 octobre.

Le lien a été fait avec la PASS. L'ARS a été mobilisée. La cellule médico psy est intervenue.

MDM est intervenue dans un premier temps pour participer à l'évaluation des besoins de santé afin de faire le relais vers le système de droit commun pour la prise en charge.

Beaucoup de propositions de soutien de la population. Deux travailleurs sociaux sont sur la place.

Mise à l'abri jusqu'au 31 mars pour ceux qui veulent bien.

✓ La question des réfugiés syriens : pas d'informations nouvelles .L'accueil des réfugiés est une question humanitaire : la Croix Rouge et le HCR devraient être en 1° ligne.

✓ Les demandeurs d'asile installés près du Pont des grilles : 36 demandeurs d'asile originaires des Balkans déjeunent à la boutique solidarité, mais n'ont pas, sur place, d'accès à l'eau

- ✓ Les personnes Rom installées près de la piscine Lothaire. *Ce sont des personnes qui sont en France depuis 2010 et qui ont des difficultés d'intégration. R. PITTI les aide à reconstruire un camp avec un lieu collectif et des moyens de chauffage. Des cours de français y sont prévus. Les enfants sont scolarisés.*

L'expérience de Maxéville sets à suivre : c'est un projet d'intégration.

- ✓ Suite aux assises, un suivi des actions est organisé par la municipalité. Des rencontres semestrielles permettront aux responsables associatifs et institutionnels de faire le point des avancées par thématique.

Cette demi- journée de travail est prévue dans le mois à venir. La date sera communiquée rapidement.

Suivi des dossiers en cours :

- ✓ Suivi du dossier accès à l'eau potable, toilettes gratuites et douches : *une rencontre pour faire le point avec M. LECOCQ, élu en charge du dossier, serait nécessaire.*

Mais avant cela, il conviendrait de faire une enquête sur les besoins réels en matière de douches. Actuellement, il y a 12 douches dans nos associations qui ne sont pas toute pleinement utilisées .MdM propose de transmettre un modèle de fiche -enquête.

- ✓ Le comité de pilotage de la PASS. Où en est -on ? *Le comité de pilotage est prévu, mais ne se met pas en place ...*

- ✓ Problèmes de mobilité des personnes pour se rendre sur les lieux d'aide alimentaire ou de soins. Il convient d'étayer la demande de gratuité des transports en montant un dossier à ce sujet. Un groupe de travail spécifique doit être mis en place.

- ✓ Les modalités d'élaboration du projet de plateforme d'accueil médico-sociale. *Comment avancer ? Une réunion est prévue vendredi 13 / 11 avec la CPAM, le CHS de Jury, la mairie et la médecine préventive.*

II – le fonctionnement du réseau et de ses groupes

22 associations sont membres du réseau à ce jour (voir liste sur le site du réseau).

Le travail du réseau s'élabore au-delà de ces seules associations, avec les structures que l'on nomme partenaires.

Les objectifs que s'était fixé le réseau à sa création :

- ✓ mieux partager les informations,
- ✓ être plus audible des pouvoirs publics
- ✓ rendre plus efficaces certaines actions.

Qu'en est-il après plus d'un an de fonctionnement ?

Un premier aspect, difficilement évaluable objectivement et cependant bien visible : la **connaissance réciproque** de chaque association et des partenaires. Ce travail de connaissance, reconnaissance apparaît dans les ordres du jour des premières réunions des groupes de travail.

Un deuxième aspect, **partager ses connaissances, ses compétences** avec les autres : le réseau comme lieu de formation. (Intervention de Georges Jacquot sur le droit des étrangers, de Madame Bourrelle sur le logement, de M. Gocel responsable du 115 sur l'hébergement d'urgence...)

A- Les sujets débattus et les axes de travail des différents ateliers

Voir document joint en annexe : bilan des actions 2014-2015

B – La coordination du réseau

La coordination du réseau vise à assurer le bon fonctionnement du réseau .Comment est- elle assurée et quelles sont les difficultés rencontrées ?

Mission 1 : transmettre les informations, mettre en relation. Les informations reçues ou demandes diverses sont transmises le plus rapidement possible par messagerie.

Deux listes de diffusion : la liste des associations et celle des partenaires. Les messages sont envoyés à l'une ou /et l'autre en fonction du sujet.

Pas de difficultés particulières

Mission 2 : rendre compte des réunions des GT: les CR sont rédigés par la coordonnatrice, proposés à l'animateur et aux personnes présentes à la réunion pour remarques éventuelles, puis adressés à tout le réseau et placés sur le site.

Sur le site, l'onglet « ressources- documentation », permet d'accéder à des documents ou des sites riches d'information qui complètent le travail des groupes.

Pas de difficultés particulières

Mission 3 : veiller au bon fonctionnement des groupes de travail

Les 5 ateliers sont portés chacun par une association et pilotés par un animateur, membre de ces associations.

Le rôle de la coordinatrice est de faire les CR des réunions d'ateliers et d'animer les réunions plénières.

Rappel : les 5 animateurs sont pleinement responsables de leur groupe. Ils font avancer les projets et pour cela ils prévoient les réunions, les préparent en faisant le lien avec les réunions précédentes, les animent.

Le Réseau ne fonctionne que si les groupes se réunissent.

Remarque : lorsque des décisions sont prises en réunion, il faudrait être vigilant sur le suivi de ces décisions : qui fait quoi ? Quand ? En cas de problème que fait-on ?

Mission 4 : permettre aux associations du réseau de se faire entendre des institutions

1 La communication du réseau

- Des courriers ont été adressés par un certain nombre d'associations du réseau au sujet :
 - du fonctionnement de la PASS et de son nécessaire comité de pilotage, courriers en direction de l'hôpital et de la mairie
 - de l'hébergement des migrants installés près de la PADA depuis juin 2015, courrier en direction de la DDCS et de la mairie.

Remarques : Le réseau n'a jamais obtenu de réponse à ses courriers.

Les actions du réseau sont peu médiatisées.

2 Les partenariats

• Le partenariat avec la municipalité.

- La tenue des assises de la Solidarité a permis aux associations de faire connaître leurs préoccupations, de débattre de certaines propositions.
- Cette rencontre avec les institutions peut laisser penser que certaines avancées sont possibles. Un suivi régulier des avancées est nécessaire et doit être mis en place.
- Avec qui travaille-t-on ? pour quels objectifs ?
 - Raphael PITTI, élu délégué à l'Urgence sanitaire et sociale : les assises de la solidarité se sont mises en place à son initiative. Le projet a été accepté par les associations qui en ont été la cheville ouvrière. Mr PITTI participe fréquemment aux réunions du réseau.
 - Jean Louis LECOCQ, élu chargé de l'hygiène et de la propreté : problème d'accès libre et gratuit à des WC et à des douches pour les personnes sans domicile fixes
 - Catherine MOREL : élue chargée de la santé : travail du groupe accès aux soins sur le passeport santé
 - Le CCAS : Sylvie BORTOT a participé à différentes réunions des GT dans le cadre de la préparation des assises.

La mairie et le CCAS sont, de fait, les premiers partenaires du Réseau qui est « *réseau de solidarité des associations messines* »

• Le partenariat avec les services de l'Etat : la DDCS

Mme Chabeau, directrice de la DDCS, ignore le réseau : aucune réponse aux courriers, ni demande de rencontre.

Les relations avec la DDCS ne se font que par les associations du réseau qui sont amenées à travailler avec la DDCS.

C - Proposition concernant le fonctionnement du Réseau

L'animation des groupes et la coordination du réseau sont des tâches prenantes.

Il faudrait que l'animation des groupes et la coordination du réseau soient tournantes.

En septembre 2016, il conviendrait de confier la coordination du réseau à une nouvelle personne car H. LECLERC l'aura assumée pendant deux ans.

III - Débat sur les axes de travail prioritaires des différents groupes

I - Hébergement - logement

Axe 1 : Assurer la mise à l'abri des publics primo arrivant, dans l'attente de la prise en charge par les services de l'état.

Il convient pour cela de :

- Etudier l'aspect juridique : droits au logement de demandeurs d'asile, ceci auprès de juristes de la mairie, du CASAM et de la LDH
- Rechercher des éléments de réponse
- Voir l'expérience de Ludres avec le système « welcome » porté par une association (peut-être RESF)

Axe 2 : Optimiser la mise en œuvre du nouveau schéma de domiciliation

Les avancées, les difficultés rencontrées préjudiciables aux droits des personnes.

II - Accès aux soins

Axe 1 : Favoriser le recours aux droits de santé par le biais du projet de plateforme d'accueil médico-social

Pour faire avancer le projet, il convient de lister les compétences dont on a besoin.

Différents aspects sont à préciser :

- Quelles sont les associations et les partenaires institutionnels participants ?
- Pour quel public ?
- Qui coordonne ?
- Quels sont les éléments de diagnostic dont on a besoin ?
- Comment déterminer le budget ?

Médecins du Monde pourra nous aider à construire ce projet.

Axe 2 : Favoriser l'accès à l'hygiène : accès gratuit à l'eau potable, aux toilettes et aux douches.

Conduire une enquête auprès de la population concernée pour estimer les besoins.

Axe 3 : Fonctionnement de la PASS et réunion du comité de pilotage

III- Aide alimentaire

Axe 1 : coordination des aides alimentaires sur les différents territoires.

Les questions essentielles sont de repérer et orienter les publics invisibles et de savoir si on répond aux besoins.

Axe 2 : favoriser la mobilité des publics en précarité

Constats : problèmes de mobilité des personnes pour se rendre sur les lieux d'aide alimentaire et d'accès aux soins

Construire un dossier de demande de gratuité des transports pour des publics en précarité et de le défendre auprès des partenaires institutionnels.

IV – Accès à la culture et insertion

Axe 1 : Participer avec l'IRTS à la formation de médiateurs culturels

Axe 2 : Etablir des relais entre les associations et les structures culturelles pour favoriser l'accès des publics fragiles aux lieux culturels.